

Gatineau, le 30 novembre 2017

Monsieur Exemple
111, boul. De La Gappe, app. 1
Gatineau (Québec) J1A 1A1

Objet : Confirmation - Admissibilité au Programme de tarification sociale

Valide jusqu'au 30 juin 2019

Monsieur XX,

La présente a pour but de vous informer de votre admissibilité à la tarification sociale de la STO. Cette admissibilité vous permet donc de faire l'achat de laissez-passer de la STO à prix réduit sur carte à puce MULTI seulement.

Pour procéder à l'achat, vous devez vous présenter, une première fois, dans l'un des Points de service de la STO pour faire **émettre une carte à puce MULTI personnalisée**. La première carte est gratuite. Si vous avez déjà une carte à puce MULTI, apportez-la lors de la première visite et elle pourra être réutilisée. De plus, ayez en main cette lettre de confirmation et une pièce d'identité avec photo. Vous devrez les présenter au préposé de la STO au comptoir du service à la clientèle.

Notez qu'une nouvelle demande doit être faite chaque année. Votre admissibilité est **valide jusqu'au 30 juin 2019**. Au-delà de cette date, votre carte sera désactivée et vous n'aurez plus accès aux tarifs réduits. Ainsi, pour éviter toute situation désagréable, assurez-vous de faire votre renouvellement **un mois avant la date mentionnée ci-haut**.

Pour toute question, nous vous invitons à consulter le sto.ca, ou communiquer avec nous par courriel ou par téléphone au 819 770-3242.

Nous vous prions de recevoir, nos sincères salutations.



Kathleen Barrette

Direction du développement, des communications et du marketing
Société de transport de l'Outaouais